

# **MASTER II Droit des Ressources Humaines des Fonctions Publiques**

## **EXAMEN(S)**

**Année Universitaire 2023-2024**

**Ce calendrier annule et remplace celui du 14 novembre 2023**

<b>EPREUVE</b>	<b>ENSEIGNANT</b>	<b>TYPE D'EPREUVE</b>	<b>JOUR</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>SALLE</b>
<b>CULTURE GENERALE NOTE DE SYNTHESE</b>	<b>Alexandre VIGNAUD</b>	<b>écrit</b>	<b>1 décembre 2023</b>	<b>9H00-13H00</b>	<b>182 D/L</b>
<b>DROIT DE LA RESPONSABILITE DES FONCTIONS PUBLIQUES</b>	<b>Jean-François ROULOT</b>	<b>écrit</b>	<b>13 décembre 2023</b>	<b>8H00-10H00</b>	<b>S18 D/L</b>
				<b>8H00-10H40 TT</b>	
<b>CONTENTIEUX DES FONCTIONS PUBLIQUES</b>	<b>Marie-Caroline VINCENT-LEGOUX</b>	<b>écrit</b>	<b>14 décembre 2023</b>	<b>10H00-12H00</b>	<b>S18 D/L</b>
				<b>10H00-12H40 TT</b>	
<b>DROIT STATUTAIRE APPROFONDI I</b>	<b>Joel MEKHANTAR</b>	<b>écrit</b>	<b>14 décembre 2023</b>	<b>14H00-17H00</b>	<b>S18 D/L</b>
				<b>14H00-18H00 TT</b>	

1. Ce document tient lieu de convocation

2. L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets ; aucune exception n'est tolérée. Cette règle est signalée sur les convocations ou affichages qui en tiennent lieu.

3. Les étudiants devront déposer leurs sacs, trousse et cartables à l'entrée des salles d'examens.

4. Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.

5. Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant le tiers du temps de l'épreuve une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche

6. Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve.

En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salle d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.

Dijon , le 20 novembre 2023  
La Responsable de la scolarité



Maud LE BARBANCHON